

Service conseil Zones alluviales Cartographie des zones alluviales

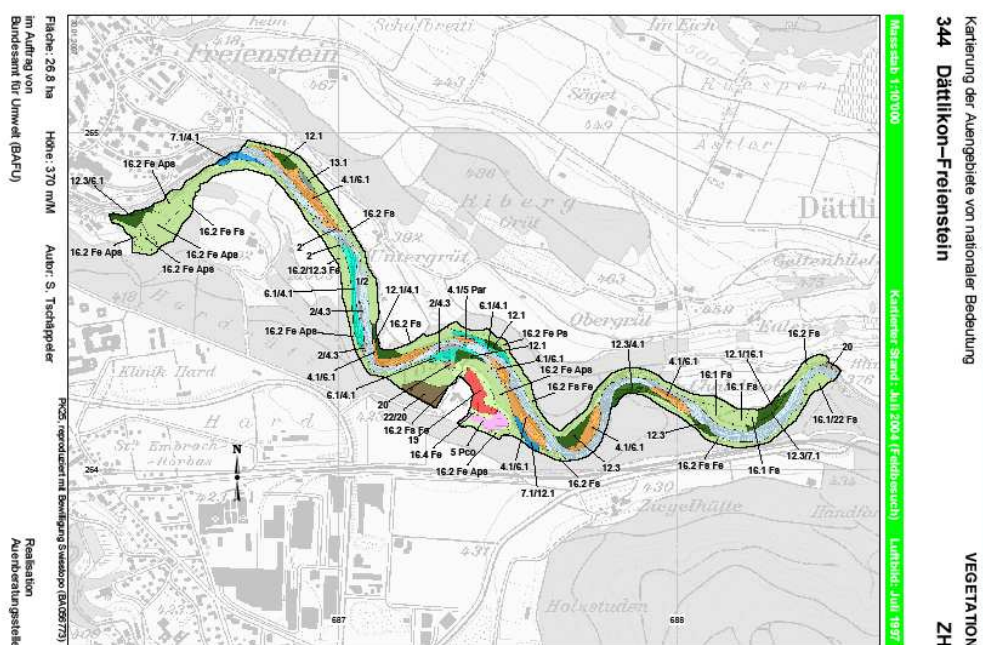
Office fédéral de l'environnement (B. Werffeli) 2002 - 2008

Contexte

Les zones alluviales sont protégées par une ordonnance depuis 1992. L'inventaire a été révisé en 2003. De nouveaux objets ont été introduits et des anciens ont été agrandis. Chaque objet de l'inventaire fait l'objet d'une carte de la végétation et des utilisations et des atteintes.

Objectifs – questions clés

- Fournir des données de base aux cantons chargés de l'application
- Documenter l'état des objets au moment de leur inclusion dans l'inventaire
- Suivre les effets de la protection



Prestations

Une méthode qui couple photo-interprétation digitale et visite de terrain a été développée. Depuis 2002, une quinzaine d'objets est cartographiée chaque année. Le bureau est responsable d'analyser les photos aériennes, d'effectuer les visites de terrain et d'éditer les cartes. Les cartes sont livrées au mandant ainsi que les données SIG. Le bureau coordonne également le travail des sous-traitants.

Références

Thielen R., Cosandey A.-C., Lussi S. et Roulier C. 2003: "Cartographie des zones alluviales d'importance nationale". Tracés, 129 (18). 29-36.

Gallandat J.-D., Gobat J.-M. et Roulier Ch. 1993: "Cartographie des zones alluviales d'importance nationale". Cahier de l'environnement, 199. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEPF). Berne. 112 pp.